

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de la randonnée pédestre**
représentée par son président, Monsieur **Robert AZAIS**
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 303 588 164 00051

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 426 500 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 183 787,50 €, le solde restant s'élève à 242 712,50 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 426 500 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **344 500€.**

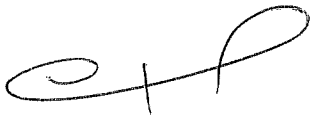
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 1 890 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

- 5 JUIL. 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE LA RANDONNEE
PEDESTRE



Fait à Paris le
Pour le ministre de la ville,
de la jeunesse et des sports
LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service


Claudie SAGNAC

WISE LE ~~30/06/16~~ 30/06/16 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2.12.1.267505

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences	224680	222235	232297	222235	224457	224457	226701	226701
Nombre d'AIP	8428	9442	8840	9442	10102	10102	10809	10809
Nombre total de licences et d'AIP	233108	231677	241137	231677	234559	234559	237510	237510
Nombre et taux de licences féminines	140581 (62,57%)	137786 (62%)	145878 (62,9%)	137786 (62%)	139163 (62%)	139163 (62%)	140555 (62%)	140555 (62%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	2217 (0,99%)	2222 (1%)	2222 (0,96%)	2222 (1%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	140	140	137	140	145	145	150	150
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	24,54	26,0 %	0	26,0 %	26,0 %	26,0 %	26,0 %	26,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	0	0	0	0				
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHN	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	%	%	%	%	%	%	%
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	4	4	4	4	0	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	4 (80%)	4 (80%)	4 (80%)	4 (80%)				

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Indicateur								
O1 - RENFORCER LE RÔLE DES CLUBS EN MATIÈRE DE PRATIQUES DE LA RANDONNÉE, ET CRÉER UN BINÔME INDISSOCIABLE CLUB-COMITE	3.36	3.31	3.47	3.33	3.36	3.33	3.36	3.36
Nombre de licenciés pour 1000 habitants (pop INSEE 2009 édité Janvier 2012) avec polynésie et Mayotte 64 750 548 habitants								
O2 - RENFORCER LE RÔLE DES CLUBS EN MATIÈRE DE PRATIQUES DE LA RANDONNÉE, ET CRÉER UN BINÔME INDISSOCIABLE CLUB-COMITE	1274,49%>1680	1500	1407	1550	1600	1550	1600	1600
Nombre de clubs proposant au moins une discipline connexe (Marche nordique, Marche d'endurance, Marche Aquatique Côtière, Raquette à neige, Randochallenge)								
O3 - SAUVEGARDER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE DES CHEMINS, DES ITINÉRAIRES, LABELISES AINSI QUE LES MARQUES FÉDÉRALES (GR® ET GRP®)	20	10	20	15	20	15	20	20
Nombre de Commission Régionales Sentiers et Itinéraires engagées dans un schéma de conférence des itinéraires fédéraux								
O3 - VALORISER ET CONSOLIDER LES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ET DES SALARIÉS (POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION)	14123	14500	13717	14750	15000	14750	15000	15000
Nombre de journées stagiaires (toutes filières de formation confondues)								
O3 - VALORISER ET CONSOLIDER LES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ET DES SALARIÉS (POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION)	51 (fac)	30	50 (fda)	40	50	40	50	50
Nombre de clubs employeurs								
O7 - CRÉER LES CONDITIONS D'UN RENOUVELLEMENT, D'UN RAJEUNISSEMENT ET D'UNE DIVERSIFICATION DES PUBLICS PRAATIQUANT LA RANDONNÉE.	29	28	28	29	30	29	30	30
% de moins de 50 ans parmi les licenciés								

RA

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		Accordé	Engag. fédéral
	Budget	Demande		
O3 - VALORISER ET CONSOLIDER LES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ET DES SALARIÉS (POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION)				
Action 1	567 150 €	280 000 €	272 000 €	295 150 €
Structuration fédérale	54 500 €	0 €	0 €	54 500 €
Action 4	54 500 €	0 €	0 €	54 500 €
Professionnalisation de l'activité	512 650 €	280 000 €	272 000 €	240 650 €
Formations fédérales	406 170 €	220 000 €	212 000 €	194 170 €
106 480 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	46 480 €
O2 - SAUVEGARDER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE DES CHEMINS, DES ITINÉRAIRES LABELLISÉS AINSI QUE LES MARQUES FÉDÉRALES (GR® ET GRP®)				
Action 1	126 460 €	35 000 €	31 000 €	95 460 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	50 800 €	0 €	0 €	50 800 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	9 100 €	0 €	0 €	9 100 €
41 700 €	0 €	0 €	0 €	41 700 €
Action 4	75 660 €	35 000 €	31 000 €	44 660 €
Professionnalisation de l'activité	54 820 €	25 000 €	25 000 €	29 820 €
Formations fédérales	20 840 €	10 000 €	6 000 €	14 840 €
O1 - RENFORCER LE RÔLE DES CLUBS EN MATIÈRE DE PRATIQUES DE LA RANDONNÉE, ET CRÉER UN BINÔME INDISSOCIABLE CLUB-COMITE				
Action 1	183 000 €	95 000 €	81 500 €	101 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	124 300 €	60 000 €	48 000 €	76 300 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	24 500 €	10 000 €	8 000 €	16 500 €
99 800 €	50 000 €	40 000 €	59 800 €	59 800 €
Action 4	51 200 €	30 000 €	30 000 €	21 200 €
Formations fédérales	51 200 €	30 000 €	30 000 €	21 200 €
Action 3	7 500 €	5 000 €	3 500 €	4 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	7 500 €	5 000 €	3 500 €	4 000 €
O7 - CRÉER LES CONDITIONS D'UN RENOUVELLEMENT, D'UN RAJEUNISSEMENT ET D'UNE DIVERSIFICATION DES PUBLICS PRATIQUANT LA RANDONNÉE.				
Action 1	230 600 €	66 000 €	42 000 €	188 600 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	230 600 €	66 000 €	42 000 €	188 600 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	15 500 €	8 000 €	8 000 €	7 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	175 300 €	40 000 €	31 000 €	144 300 €
Programmes d'échanges internationaux	4 700 €	0 €	0 €	4 700 €
35 100 €	18 000 €	3 000 €	32 100 €	32 100 €
TOTAL	1 107 210 €	476 000 €	426 500 €	680 710 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

-

426 500 €

KA



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.R.P. - C.N.S.G.R.

Domiciliation
**SG PARIS ELYSEES ENTREPR (03392)
91 AV CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03170	00050095693	91

IBAN : FR76 3000 3031 7000 0500 9569 391

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP